



TERMES & CONDITIONS



CONDITIONS GÉNÉRALES

ACOMPTES

- Un acompte de 50 % du nombre de jeunes inscrits lors de votre réservation, doit être versé sur réception de ce document de confirmation.

SOLDE FINAL

- Le solde final sera inscrit sur la facture qui sera remise à la fin du séjour. Ce montant sera payable par chèque dans les 30 jours suivant le séjour.

NOMBRE DE JEUNES

- Le nombre de jeunes inscrit sur le formulaire de choix d'activités sera le nombre chargé à l'école lors du paiement final. Les changements au nombre de jeunes prévu sur le formulaire de choix d'activités devront être faits dans un délai de 7 jours avant le début de l'activité. La journée du séjour, l'école bénéficie d'une marge de 5% d'absence sans aucune pénalité.

RÉSILIATION DE CONTRAT

- Si l'avis est transmis quinze jours ou plus avant le début du séjour, le Domaine scout exigera 50 % du total de la location qu'il soit déjà reçu ou non.

OBLIGATION DU GROUPE

- L'école convient d'utiliser les lieux, le matériel et les installations en bon père de famille.
- L'école déclare avoir pris connaissance des règlements et du programme des activités du Domaine scout. Il s'engage à obliger les membres de son groupe à s'y conformer.
- L'école convient de s'assurer de transmettre toutes informations liées à l'état de santé des participants (conditions particulières, allergies, etc.).
- L'école reconnaît que le Domaine scout n'est pas dépositaire des biens et effets personnels de ses membres et en conséquence il dégage le camp de toute responsabilité en cas de vol, bris ou détérioration desdits biens et effets personnels.

VALIDITÉ DU L'ENTENTE

- Une confirmation par courriel ou la réception du dépôt scelle l'entente entre les deux parties.

AUTRES CLAUSES

- Les enfants demeurent sous l'entière responsabilité de l'école.
- Le nombre minimum de jeunes chargés sur une facture est de 15 et ce peu importe le nombre inscrit lors de votre réservation ou sur le formulaire de choix d'activités pour une classe nature sans service de cafétéria.
- Le nombre minimum de jeunes chargés sur une facture est de 30 et ce peu importe le nombre inscrit lors de la réservation ou sur le formulaire de choix d'activités pour une classe nature avec service de cafétéria.
- Le Domaine Scout se réserve le droit d'apporter des changements au nombre d'équipes prévues si le nombre de jeunes inscrit sur le formulaire de choix d'activités varie de + ou - 5% .
- L'école est consciente que le Domaine scout se base sur le nombre d'inscriptions faites par le responsable dans l'élaboration de ses activités. Aussi, un nombre moins ou plus élevé que prévu pourrait entraver la qualité des services.
- **Toutes les activités ont lieu à l'extérieur beau temps, mauvais temps, hiver comme été : venez donc bien préparés !** Seule la fermeture du réseau scolaire peut justifier la remise d'une journée plein air à une date ultérieure.
- En cas d'accident, un rapport d'évènement sera complété et remis au responsable de la réservation.

AU PLAISIR DE VOUS RECEVOIR !